

DOSSIER D'INSCRIPTION ETUDIANTS 1^{ère} année

Ce dossier doit être imprimé, complété avec le plus grand soin et retourné par courrier, le plus rapidement possible dès votre acceptation définitive de la formation.

Le planning de rentrée sera à consulter sur le site internet de l'établissement.

Merci de prendre connaissance de l'information liée à la tarification solidaire (demi-pension)

- ☐ Accusé de réception
- ☐ 1 fiche de renseignements
- ☐ 1 fiche infirmerie
- ☐ Demi-pension information tarification solidaire
- ☐ Autorisation de prélèvement

Classe :
(merci d'indiquer la classe)

Et merci d'y joindre les documents suivants :

- ☐ Copie du livret de famille
- ☐ 2 photos d'identité : 1 collée sur la fiche de renseignements, **nom, prénom et classe inscrits au dos** sur l'autre
- ☐ Copie du jugement si parents séparés ou divorcés (pour les nouveaux élèves ou en cas de changement de situation)
- ☐ Relevé d'identité bancaire obligatoire pour **TOUS** les élèves (quel que soit le régime, externe, demi-pensionnaire), **nom, prénom et classe inscrits au dos**

Liste des documents qui seront donnés et devront être complétés à la rentrée

- ☐ Adhésion Maison des Lycéens
- ☐ Adhésion Association Sportive
- ☐ Attestation d'Assurance scolaire à joindre

Attention tout dossier incomplet sera refusé

Concernant l'hébergement et la restauration, possibilité d'être **interne externe** à savoir prendre le repas du soir dans l'établissement en logeant à l'extérieur : cette possibilité offerte aux élèves présente un réel intérêt d'un point de vue financier notamment.

ACCUSE DE RECEPTION B T S
POUR LES ETUDIANTS DE PREMIERE ANNEE

NOM.....PRENOM.....

Date de naissance.....Tél. (indispensable).....

Adresse.....

-
- ♦ **L'inscription définitive** est subordonnée au règlement de la somme de **28 Euros** pour frais de scolarité (photocopies, consommables...) par CB ou chèque et à l'envoi d'une copie du relevé de notes du baccalauréat à réception des résultats

Cocher ci-dessous, la spécialité et la (es) langue(s) vivante(s) choisies

☐ **COMPTABILITE ET GESTION**

L.V.1 : Anglais obligatoire

L.V.2(1)

☐ Espagnol

☐ **GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIÉE**

L.V.1

☐ Anglais

☐ Espagnol

L.V.2(1)

☐ Anglais

☐ Espagnol

☐ **MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL**

L.V.1

☐ Anglais

☐ Espagnol

L.V.2 (1)

☐ Anglais

☐ Espagnol

☐ **SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL**

L.V. 1

☐ Anglais

☐ Espagnol

L.V. 2 (1)

☐ Anglais

☐ Espagnol

(1) Les étudiants sont vivement invités à prendre une seconde langue. Ils devront en suivre l'enseignement pendant les deux années de leur formation et la présenter à l'examen.

Date :

Signature

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

PHOTO A
COLLER

IDENTITE

NOM (en majuscules) : Sexe : ☐ F ☐ M
 Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil :
 N° identifiant de l'étudiant : Nationalité :
 Date de naissance : Lieu de naissance :
 Adresse de l'étudiant :
 Adresse mail de l'étudiant :
 Portable de l'étudiant :

SCOLARITE

CLASSE 2026/2027:

Redoublement : OUI - NON
 LV 1 LV 2

Qualité :

- ☐ EXTERNE
☐ DEMI PENSIONNAIRE

Etablissement scolaire (préciser la ville) et **classe**

- année 2025/2026 :
 - année 2024/2025 :
 - année 2023/2024 :

Votre enfant bénéficie d'un PPS, PAI, PAP, ou d'un autre besoin
 spécifique :
 si oui lequel ?

RESPONSABLE : sont désignés responsables légaux les personnes ayant l'autorité parentale. En cas de responsabilité conjointe, les cadres 1 et 2 sont obligatoirement complétés.

RESPONSABLE LEGAUX

Lien de parenté :	Lien de parenté :
Responsable financier : OUI ☐ NON ☐	Responsable financier : OUI ☐ NON ☐
NOM : Prénom :	NOM : Prénom :
Né(e) le : à :	Né(e) le : à :
Adresse :	Adresse :
Adresse mail :	Adresse mail :
Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'étudiants ? OUI - NON	Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'étudiants ? OUI - NON
Tél. domicile :	Tél. domicile :
Portable obligatoire :	Portable obligatoire :
Tél. travail :	Tél. travail :
Profession :	Profession :
Nom et adresse employeur :	Nom et adresse employeur :

ETES-VOUS BOURSIER : OUI ☐ NON ☐

Si OUI la notification d'attribution de bourse devra être remise à la rentrée à l'intendance

T SVP

NOM : PRENOM :

CLASSE :

AUTORISATIONS

(à compléter et à signer obligatoirement pour TOUS LES ETUDIANTS)

DROIT A L'IMAGE

☐ Je n'autorise pas

☐ J'autorise

le lycée Polyvalent Simone Veil, représenté par son proviseur, à publier sur son site public ou tout autre support publicitaire ou non (affiches, journaux, magazines, annonces, etc.) destiné à promouvoir le lycée et à valoriser les étudiants, sous divers formats : papier, DVD, électronique, **toutes photographies ou films où figure mon enfant** pris au cours des différentes activités qui lui seront proposées pendant sa scolarité telles que, cours, compétitions sportives, sorties scolaires par exemple, cette liste n'étant pas exhaustive.

Signature du Père

(ou tuteur)

Signature de la Mère

(ou tutrice)

Signature de l'étudiant

FICHE INFIRMERIE A L'ATTENTION DES PARENTS

ETUDIANT :

NOM : Prénom :

Date de naissance : Classe :

N° tél portable étudiant :

Qualité : Demi-pensionnaire Externe Interne

PARENTS OU REPRESENTAUX LEGAUX :

PERE : MERE :

Nom et prénom : Nom et prénom :

Adresse : Adresse :

Tél. portable : Tél. portable :

Tél domicile : Tél domicile :

Tél travail : Tél travail :

Profession : Profession :

Nom et adresse de l'employeur : Nom et adresse de l'employeur :

N° de sécurité sociale :

Pour les étudiants internes, joindre la photocopie de l'attestation carte vitale pour la prise en compte du 1/3 payant.

NOM et Numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement

En cas d'urgence, un étudiant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie (**donner au moins un numéro de téléphone** où l'on peut vous joindre. **Un étudiant mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'avec un membre de sa famille.**

MEDECIN TRAITANT

NOM :

Adresse et n° de téléphone:

VACCINATIONS – DATES DES DERNIERS RAPPELS

D.T. POLIO date du dernier rappel :

Informations sur l'état de santé de l'étudiant que vous souhaiteriez porter à la connaissance de l'infirmière du lycée

Maladies chroniques :

Allergies (*préciser lesquelles*) :

Autres pathologies :

Traitement en cours (*joindre copie de l'ordonnance pour les internes*).....

Interventions chirurgicales :

Précautions particulières à prendre :

Votre enfant est-il bénéficiaire d'un projet d'accueil individualisé (PAI)? OUI ☐ NON ☐

Si OUI merci de prendre contact avec l'infirmière

Date et signature des parents

Père,

Mère,



Région
**Nouvelle-
Aquitaine**

DES REPAS POUR TOUS UN TARIF POUR CHACUN

Rentrée 2026

Inscription TARIFICATION SOLIDAIRE DES RESTAURANTS SCOLAIRES

INFORMATIONS ET CONTACT

05 49 38 49 38 + choix 1

du lundi au vendredi de 9h à 18h

naqui.fr/tarification-solidaire

alimentation saine et équilibrée.



La prise en charge de la Région

La Région aide toutes les familles. Elle prend en charge l'écart entre le coût réel d'un repas évalué à 9,50 € et le tarif du repas de chaque tranche.

tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro



Pensez à vous inscrire
avant le 27 septembre 2026
pour bénéficier de la tarification
solidaire sur toute l'année scolaire !

LES TARIFS



Le forfait demi-pension

À partir de 3 repas par semaine, le tarif sera de 2,30 € à 5,50 € par repas. Pour un forfait de 5 jours, le montant annuel sera compris entre 400 € et 957 €.



Le forfait internat

Les tarifs des repas varient de 2,30 € à 5,50 € tandis que les tarifs de la nuit et du petit-déjeuner sont uniques pour tous. Pour un forfait de 4 nuits, 4 petits-déjeuners et 9 repas, le montant annuel sera compris entre 1 168 € et 2 176 €.



Les repas au ticket

Le ticket est au prix unique de 5,60 € (non soumis à revenus).

Tranche	Quotient familial annuel régional	Tarif du repas au forfait	Part de la prise en charge régionale
1	≤ 3 040 €	2,30 €	75,79 %
2	≤ 5 780 €	2,40 €	74,74 %
3	≤ 7 960 €	2,50 €	73,68 %
4	≤ 9 850 €	2,60 €	72,63 %
5	≤ 11 570 €	2,70 €	71,58 %
6	≤ 13 300 €	2,83 €	70,21 %
7	Non soumis à revenus*	2,85 €	70 %
8	≤ 15 400 €	3,25 €	68,79 %
9	≤ 18 380 €	3,85 €	69,47 %
10	≤ 23 960 €	4,75 €	50 %
11	≥ 23 961 €	5,50 €	42,11 %

Formule de calcul du quotient familial annuel régional = revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales.

* Pour les élèves hébergés par une structure de l'aide sociale à l'enfance (ASE), en famille d'accueil, confiés à un tiers ou à un établissement dans le cadre d'un placement administratif ou judiciaire, placés dans une structure médicale ou médico-sociale (ITEP), en section française langues étrangères (RLE), en échange scolaire ou en séjour linguistique.

Le saviez-vous ?



180 000

élèves
fréquentent
les services
de restauration
et d'hébergement
des lycées
de la région



26 millions

de repas par an



255

cuisines



9,50 €

Le coût réel
de production
d'un repas



60%

de produits
régionaux
dont

30%

de produits Bio

Madame, Monsieur, Chers Parents,

La restauration scolaire demeure un enjeu majeur pour la Région. Chaque année, 26 millions de repas sont préparés pour les 180 000 lycéennes et lycéens accueillis dans les établissements dont la Région assure la gestion. Près de 900 agents régionaux sont mobilisés quotidiennement pour proposer des repas complets, équilibrés et adaptés aux besoins des jeunes.

Afin de garantir un accès équitable au service de restauration scolaire, la Région Nouvelle-Aquitaine met en place une tarification solidaire fondée sur les revenus des familles. Engagée depuis 2022 dans une phase expérimentale et déjà en œuvre dans 8 départements, la Région généralisera la tarification solidaire à l'ensemble des lycées de Nouvelle-Aquitaine à compter de la rentrée de septembre 2026.

La nouvelle grille propose 11 tarifs progressifs, construits à partir du quotient familial et de la composition du foyer, pour refléter au plus juste la situation de chaque famille. Grâce à cette approche plus fine et plus équitable, le prix du repas s'échelonne de 2,30 € à 5,50 € selon les ressources. **La Région continue d'assumer une part très importante du coût de la restauration — car ces prix ne couvrent qu'entre 24 % et 58 % du coût réel d'un repas — afin de garantir à tous les élèves un accès à une restauration de qualité à un tarif maîtrisé.**

Première région agricole de France, la Nouvelle-Aquitaine place l'alimentation de qualité au cœur de son action dans les lycées. Les équipes des lycées sont ainsi accompagnées pour intégrer davantage de produits locaux et issus de l'agriculture biologique dans les menus. La lutte contre le gaspillage alimentaire constitue également un axe majeur de l'action régionale : un plan d'action spécifique est déployé dans les lycées, mobilisant élèves et agents autour d'initiatives concrètes pour réduire les déchets, mieux valoriser les ressources et adopter des pratiques plus responsables au quotidien.

Toutes ces actions renforcent la justice sociale et offrent à chaque famille un service de restauration scolaire de qualité, accessible et durable.

Vous trouverez au dos de ce courrier l'ensemble des informations relatives à la tarification solidaire et à la grille tarifaire. L'inscription en ligne, obligatoire pour se voir appliquer le tarif adapté, sera ouverte à partir du lundi 24 août 2026 sur le site régional : tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro

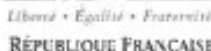
À défaut d'inscription, le tarif le plus élevé serait automatiquement appliqué.

Vous retrouverez également toutes les informations pratiques sur le site dédié aux politiques jeunesse de la Région : naql.fr/tarification-solidaire

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, à l'assurance de notre considération distinguée.

Alain ROUSSET
Président du Conseil régional

Jean-Louis NEMBRINI
Vice-Président



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Mandat valable pour le paiement de toutes les prestations dues à l'établissement (restauration, voyages...)

En signant ce formulaire, vous autorisez LYCEE POLYVALENT SIMONE VEIL

à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LYCEE POLYVALENT SIMONE VEIL.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé(e) par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR84FSD681859

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Noem 2

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Norm : LYCEE POLYVALENT SIMONE VEIL

Adresse : Rue Evariste GALLOIS
BP367

Code postal : 19311

Vale : BRIVE

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

$\begin{pmatrix} 1 & 1 & 1 \\ 1 & 1 & 1 \end{pmatrix}$	$\begin{pmatrix} 1 & 1 & 1 \\ 1 & 1 & 1 \end{pmatrix}$	$\begin{pmatrix} 1 & 1 & 1 \\ 1 & 1 & 1 \end{pmatrix}$	$\begin{pmatrix} 1 & 1 & 1 \\ 1 & 1 & 1 \end{pmatrix}$
--	--	--	--

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif :

Paiement ponctuel :	
---------------------	--

Signé à :

Signature :

Le (JJMMNAAA):

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MÊME LE CAS ECHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN/BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par

LYCEE POLYVALENT SIMONE VEIL. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque.

Je régleais le différend avec LYCEE POLYVALENT SIMONE VEIL.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivant de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

